

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 AVRIL 2017

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal qui s'est tenue à la Mairie, le Mercredi 12 avril 2017 sous la présidence de Monsieur Bertrand CREPIN, Maire.

Etaient présents : Melle DECIS – Mmes VANESSE, CHOQUET, PETITPREZ, AMMEUX, BOMMELAER – MM. CREPIN, NAELS, MEIRLAND, HUYGHE, ADANT, LASSERON

Absents excusés : MM. VARLET, BODEIN, BERTELOOT

Secrétaire de séance : Melle DECIS

1 – Compte Administratif 2016

Le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2016. Cet examen fait apparaître un excédent de fonctionnement de 176 900,76 € et un excédent d'investissement de 278,72 € ; les restes à réaliser s'élèvent à 118 260,57 € en dépenses et à 4 965,00 € en recettes.

Le Conseil Municipal considère que tout est régulier et après délibération, approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2016.

2 – Affectation des résultats

Monsieur le Maire communique les différents résultats constatés sur l'exercice 2016

Section d'Investissement

Dépenses		86 644,93 €
Recettes		22 000,36 €
Déficit	-	64 644,57 €

Section de Fonctionnement

Dépenses		510 022,34 €
Recettes		571 171,60 €
Excédent	+	61 149,26 €

Résultats des deux sections cumulées

	-	64 644,57 €
	+	61 149,26 €
Déficit	-	3 495,31 €

Sections	Investissement	Fonctionnement
Résultats de l'exercice	- 64 644,57 €	+ 61 149,26 €
Résultats antérieurs	+ 64 923,29 €	+ 115 751,50 €
Résultat cumulé	+ 278,72 €	+ 176 900,76 €

Restes à réaliser

Dépenses :	118 260,57 €
Recettes :	4 965,00 €

- 113 295,57 €

<u>Résultat corrigé</u>	- 113 016,85 €	+ 176 900,76 €
--------------------------------	----------------	----------------

A l'issue de cet exposé, Monsieur le Maire propose :

- de couvrir le besoin de financement de la Section d'Investissement, soit au C/1068 :
113 016,85 €

- la reprise des résultats :

Investissement : + 278,72 €

Fonctionnement : + 63 883,91 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve les résultats de l'exercice 2016 et décide l'affectation des résultats ci-dessus.

3 – Compte de Gestion 2016

Le Compte de Gestion établi par Monsieur le Comptable des Finances Publiques de la Trésorerie de Cassel reprenant les mêmes chiffres que ci-dessus, est également approuvé.

4 - Budget Primitif 2017

- La **Section de Fonctionnement** s'équilibre à 616 665,91 €.

Les recettes proviennent des dotations reçues de l'état : 213 263 €, des contributions directes et indirectes : 304 919 €, de produits des services du domaine : 31 800 €, de produits de gestion courante : 2 800 € et d'un excédent antérieur de Fonctionnement : 63 883,91 €.

Les dépenses comprennent des charges à caractère général : 156 680 €, des charges de personnel et frais assimilés : 262 444 €, une atténuation de produits : 7 427 €, des charges de gestion courante : 97 183 €, des charges financières : 7 221 €, des charges exceptionnelles : 450 €, une dotation aux amortissements de 5 447,36 €, un virement à la Section d'Investissement : 55 364,64 € et des dépenses imprévues : 24 448,91 €.

Le Conseil Municipal décide de l'attribution des subventions suivantes :

- Ass. Parents d'Elèves Ste Marie Cappel	1 000,00 €
- Subvention exceptionnelle :	
Ass. Parents d'Elèves Ste Marie Cappel	1 050,00 €
- Amicale des dons de sang Canton de Cassel	200,00 €
- Amicale Sapeurs Pompiers Cassel	100,00 €
- Les Amis du Patrimoine Ste Marie Cappel	300,00 €
- Subvention exceptionnelle :	
Les Amis du Patrimoine de Ste Marie Cappel	1 000,00 €
- Ass. « A l'Asso ! » Ste Marie Cappel	800,00 €
- Ass. Club des Aînés Ste Marie Cappel	1 200,00 €
- Association F.I.B.A.	1 550,00 €
- Ass. Jeunes Sapeurs Pompiers Cassel	100,00 €
- Montgolfières au gré du vent	300,00 €
- Ass. Radio Uylenspiegel Cassel	150,00 €
- Ass. sportive Ste Marie Cappel	1 200,00 €
- BUDOKAN Ste Marie Cappel	550,00 €
- Chambre de Métiers du Nord	200,00 €
- Comité des Fêtes Ste Marie Cappel	3 000,00 €
- Croix-Rouge-Française	80,00 €
- De Yo Bolle Cappelaise	500,00 €
- Foyer Rural Ste Marie Cappel	3 200,00 €
- Subvention exceptionnelle :	
Foyer Rural Ste Marie Cappel	1 575,00 €
- Institut de la Langue Régionale Flamande	100,00 €
- Maison des Parents CHRU Lille	80,00 €
- OCCE Ecole Publique Ste Marie Cappel	600,00 €

- Tennis Club du Pays de Cassel	650,00 €
- ADMR Wormhout	100,00 €
- Association pour un sourire aux personnes âgées	200,00 €
- Ass. Toi aussi tu peux vivre	200,00 €
- A.F.A.F.I. (Association des Familles d'accueil Flandre Intérieure)	100,00 €

- La **Section d'Investissement** s'équilibre à 263 925,57 €

Les recettes proviennent du F.C.T.V.A. : 11 102 € ; d'un virement de la Section de Fonctionnement : 55 364,64 € ; de la taxe d'aménagement : 8 000 € ; d'une affectation des résultats de 113 016,85 € ; de subventions d'investissement : 65 751 €, un excédent antérieur d'investissement : 278,72 €, d'amortissement d'immobilisations : 5 447,36 ; de restes à réaliser : 4 965 €

Les dépenses comprennent :

- les remboursements d'emprunts : 28 665 €

Le Conseil décide notamment de la réalisation des travaux suivants :

	<u>Restes à réaliser - exercice antérieur :</u>	<u>Nouveaux programmes</u>
- Travaux Eglise	2 074,86 €	4 000,00 €
- Signalisation	21 474,91 €	
- Travaux Salle polyvalente	84 710,80 €	
- Aménagement cimetière 1 ^{ère} tranche	10 000,00 €	10 000,00 €
- Travaux Mairie, Ecole, Eglise		73 000,00 €
- Frais d'études Création salle des fêtes		25 000,00 €
- Signalétique		5 000,00 €

5 - Vote des taux

- 17,71 % pour la Taxe d'habitation
- 11,52 % pour la Taxe foncière propriétés bâties
- 36,76 % Taxe foncière propriétés non bâties

Ces taux, identiques à 2016, sont adoptés à l'unanimité.

6 - Adhésion à l'Agence d'Ingénierie Départementale du Nord

Le Maire avise le Conseil Municipal de la dissolution de l'Agence Technique Départementale du Nord au 31 décembre 2016 et de la création de l'Agence d'Ingénierie Départementale du Nord, le 1^{er} janvier 2017 pour accompagner les communes dans leurs projets locaux.

Toutes les communes peuvent devenir membres de cette agence pour une cotisation de 0.21 €/habitant/an. Celle-ci a pour vocation de proposer à ses adhérents une assistance d'ordre technique, juridique ou financière dans le domaine de l'ingénierie publique.

Considérant l'intérêt pour la commune d'une telle structure, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'adhérer à l'Agence d'Ingénierie Départementale du Nord.
- d'approuver les statuts fixant les principes et les règles de fonctionnement de l'Agence.
- d'approuver le versement de la cotisation dont le montant sera inscrit chaque année au budget de la commune.

7 – Seuil minimum pour les poursuites en matière de recettes communales

Monsieur le Trésorier de Cassel demande de fixer un seuil minimum pour les poursuites en matière de recettes communales. Devant la disproportion des frais occasionnés et après délibération, le Conseil Municipal décide de fixer à 15 €, le seuil en deçà duquel ces poursuites ne seront plus menées.

8 – Indemnité de Conseil et de Budget au Comptable du Trésor, receveur municipal

Le Maire rappelle que, par délibération du 26 novembre 2014, les indemnités de Conseil et de Budget avaient été attribuées à Monsieur LECOCQ, comptable des Finances publiques à la Trésorerie de Cassel, pour son assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable. L'octroi de ces indemnités doit faire l'objet d'une nouvelle délibération lors d'un changement de comptable ou d'un changement au sein du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer ces indemnités à Monsieur Grégory LECOCQ.

9 – Motion appelant le Département du Nord à se réengager auprès des associations de défense des victimes de l'amiante et de leurs familles

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur la motion proposée.